

SARL AUDIOPRO

49 RUE GAMBETTA
71000 MACON

COMPTES ANNUELS

ARRÊTÉ AU 31/12/2017

Déclaration de loyers professionnels

49 rue Gambetta

5400 €

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12					
Adresse de l'entreprise : 49 RUE GAMBETTA 71000 MACON		Durée de l'exercice précédent : 12					
Numéro SIRET : 4 9 2 9 7 4 0 2 7 0 0 0 1 2			Néant <input type="checkbox"/>				
			Exercice N clos le : 31/12/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (f)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	AC				
		Frais d'établissement *	CX	CQ			
		Frais de développement *	AF	AG	1 075	1 075	
		Concessions, brevets et droits similaires	AH	AI			
		Fonds commercial (f)	AJ	AK			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AL	AM				
		Autres immobilisations incorporelles	AN	AO			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AP	AQ			
		Terrains	AR	AS	11 083	4 698	6 385
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AT	AU	40 529	17 122	23 407
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	AV	AW					
	Autres immobilisations corporelles	AX	AY				
	Avances et acomptes	CS	CT				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CU	CV				
	Autres participations	BB	BC				
	Créances rattachées à des participations	BD	BE				
	Autres titres immobilisés	BF	BG				
Prêts	BH	BI	720		720		
Autres immobilisations financières *							
TOTAL (II)		BJ	BK	53 406	22 895	30 511	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	BM				
		Matières premières, approvisionnements	BN	BO			
		En cours de production de biens	BP	BQ			
		En cours de production de services	BR	BS			
	CREANCES	BT	BU	14 541		14 541	
		Produits intermédiaires et finis	BV	BW			
		Marchandises	BX	BY	25 980		25 980
	DIVERS	BZ	CA	8 702		8 702	
		Avances et acomptes versés sur commandes	CB	CC			
		Clients et comptes rattachés (3) *	CD	CE			
Autres créances (3)	CF	CG	75 925		75 925		
Capital souscrit et appelé, non versé	CH	CI					
Values mobilières de placement (dont actions propres)	CJ	CK	125 149		125 149		
Disponibilités							
TOTAL (III)							
Comptes de régulation	Charges constatées d'avance (3) *	CW					
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CM					
	Primes de remboursement des obligations	CN					
	Écarts de conversion actif *	CO	1A	22 895		155 660	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)				178 555		155 660	
Revenus (1) Dont droit au bail		CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété *							
Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AUDIOPRO		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 500...)	DA	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> H1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	13 759		
	Report à nouveau	DH	2 236		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	24 414		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	48 659		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	220		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	42 596		
	Dettes fiscales et sociales	DY	64 184		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	107 001		
	Écarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	155 660		
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	107 001			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Erreurs corrigées Janvier 2018 : Etat préparatoire

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général de l'impôt)

Designation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO		Exercice N		Neant <input type="checkbox"/>			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	310 784	FB	FC	310 784	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG		FH	FI		
		FJ	310 784	FK	FL	310 784	
	Chiffres d'affaires nets *				EL		
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO	4 606	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP		
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 011	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	316 401	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	111 990	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(1 860)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	47 781	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	4 249	
	Salaires et traitements *				FY	89 377	
	Charges sociales (10)				FZ	30 464	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions				GA	6 049
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	559	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	288 610
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	27 791	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR		
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (IV - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	27 791	

(0) (NVOIS) voir tableau n° 2053 * Des implications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 33 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL AUDIOPRO</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	5 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (*) (VII)	HD	5 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	3 558	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (*) (VIII)	HH	3 558	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 442	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	4 819	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	321 401	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	296 987	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	24 414	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	6 000	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	-		
	obligatoires	A9	6 000	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (*) et le joindre en annexe)	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	3558	5 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N-1			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

SAGE Eperte-comptable janvier 2018 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2018

Désignation de l'entreprise		SARL AUDIOPRO				Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 075	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		M2		KP		KR	
			M3		KS	11 083	KT	KU
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			KV	12 189	KW	KX
		Matériel de transport *			KY	15 000	KZ	LA 22 946
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	4 720	LC	LD 674
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
		Avances et acomptes		LK		LL		LM
		TOTAL III		LN	42 991	LO		LP 23 620
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
Autres participations			8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	720	IU		IV	
TOTAL IV			LQ	720	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	44 786	ØH		ØJ 23 620	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		par virement de poste		par cessions, départs ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		
		1		2		4		
		3		4		5		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN	CØ	DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO	LV	LW	1 075	IX 1 075	
CORPORELLES	Terrains		IP	LX	LY		I.Z	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		IS	MG	MH		MI	
			IT	MJ	MK	11 083	ML 11 083	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU	MM	MN	12 189	MO 12 189	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ	22 946	MR 22 946	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW	MS	MT	5 394	MU 5 394	
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV	MW		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA		NB	
		Avances et acomptes	NC	ND	NE		NF	
		TOTAL III	IY	NG	NH	51 611	NI 51 611	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU	M7		ØW
Autres participations			Ø	ØX	ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés			I1	2B	2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2	2E	2F	720	2G 720	
TOTAL IV			I3	NJ	NK	720	2H 720	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	ØK	15 000	ØL 53 406	ØM 53 406	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2018

Formulaire subsidiaire (article 51 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le **31 12 2017**

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AUDIOPRO Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.
Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.
Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AUDIOPRO						Néant <input type="checkbox"/>		
CADRE A										
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments soumis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EJ		EN		
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PH		
Terrains				PI		PJ		PK		
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV		PW		PX		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		3 115		QA		1 583		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		11 750		QE		439		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QH		8 992		QI		3 304		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QJ		3 604		QM		475		
	Emballages récupérables et divers	QP				QR				
TOTAL III		QU		27 460		QV		5 901		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		UN		28 288		UP		6 049		
						QW		11 442		
						QR		21 820		
						QX		22 895		
CADRE B										
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2		N3	N4		N5	N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	M7	N8	N9		P7	P8		P9	Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4		Q5	Q6		Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2	R3		R4	R5	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9	S1		S2	S3	
Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7	S8		S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5	T6		T7	T8		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3	U4		U5	U7	
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2		V3	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8	V9		W1	W3	
	Emballages recup. et divers	W4	W5		W6	W7		W8	W9	
TOTAL III	X2	X3		X4	X5		X6	X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NI	NM						NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ		NR	NS		NT	NU	NV	
Total général (NP + NQ + NR)	NW	NX		NY	NZ		NA			
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler						ZY		ZB		
Primes de remboursement des obligations						SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

SAGE Experts-comptables Janvier 2018 - Etat préparatoire.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL AUDIOPRO			Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes réparations	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF			
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.				10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

SAGE Et parts-comptables Janvier 2018 : Etat préparatoire

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032